

COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Participants au programme CanadaGAP et autres parties prenantes

Date : 1^{er} avril 2017

Objet : Rappel – Les changements apportés au programme CanadaGAP entrent en vigueur le 1^{er} avril

Au cours des dernières semaines, vous avez reçu plusieurs messages de la part de CanadaGAP. Le présent message vise à vous rappeler que les changements apportés au programme pour 2017 entrent en vigueur aujourd'hui, le 1^{er} avril, et à vous annoncer quelques nouveaux éléments.

Mise à jour des guides CanadaGAP

Deux communiqués ont annoncé la publication de la version 7.0 des guides CanadaGAP et présentaient des conseils sur la façon d'incorporer les changements à vos exemplaires. Il s'agissait des communiqués datés du 31 janvier 2017 et du 2 février 2017, qu'on peut voir à :
<http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiqué/>

Pour télécharger les guides, il faut se rendre à la page suivante :
<http://www.canadagap.ca/fr/manuals/manualdownloads/>

En plus du document *Survol des principales modifications apportées aux guides CanadaGAP 2017* (version 7.0), publié sur le site Web, on peut obtenir une présentation en PowerPoint qui fait le résumé des changements. On peut télécharger le document à :
<http://www.canadagap.ca/fr/publications/canadagap-presentations/>

Utilisez ces documents afin d'aider à accélérer la tâche de mettre à jour votre guide pour 2017!

Les guides CanadaGAP en espagnol

Les guides CanadaGAP sont maintenant disponibles en espagnol sur notre site Web à :
<http://www.canadagap.ca/fr/manuals/manualdownloads/spanish-manuals/>

Nouvelles listes de contrôle d'audit et d'autoévaluation

À partir du 1^{er} avril 2017, les audits de CanadaGAP sont basés sur la nouvelle liste de contrôle d'audit, version 7.0, qui est présentée à : <http://www.canadagap.ca/fr/tools/liste-de-contrôle-de-laudit/>

La nouvelle liste de contrôle d'autoévaluation est aussi présentée sur le site Web de CanadaGAP, à :
<http://www.canadagap.ca/fr/tools/self-assessment/>

Rappel : la note de passage de l'audit de CanadaGap est 85 %.

À partir du 1^{er} avril 2017, la note de passage de l'audit de CanadaGAP est 85 %. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le communiqué publié le 27 juin 2016 :
<http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiqué/>

(suite...)

Les audits à l'improviste entrent en vigueur.

Pour obtenir des précisions au sujet des audits à l'improviste, veuillez consulter le communiqué diffusé le 7 février 2017 : <http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiquer/>.

Une présentation en PowerPoint donne un aperçu du programme des audits à l'improviste : <http://www.canadagap.ca/fr/publications/canadagap-presentations/>.

Le programme CanadaGAP obtient la reconnaissance gouvernementale.

CanadaGAP a terminé le processus aboutissant à l'obtention de la pleine reconnaissance du gouvernement canadien dans le cadre du « Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments ». Grâce à cette reconnaissance gouvernementale, le Programme est bien placé pour devenir un système modèle en vertu du prochain règlement sur la salubrité des aliments au Canada. De plus, il devrait permettre aux entreprises certifiées CanadaGAP de se soumettre plus facilement aux exigences réglementaires. Voir le communiqué diffusé le 8 mars 2017 disponible à : <http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiquer/>

Comparaison du programme CanadaGAP avec la *Food Safety Modernization Act* (FSMA)

CanadaGAP est en train de créer des documents pour aider les entreprises certifiées CanadaGAP qui exportent aux États-Unis à déterminer l'incidence de la FSMA sur leurs activités. Nous vous aviserons de la publication de ce matériel :

- Une analyse comparative des principales différences existant entre les exigences du programme CanadaGAP et celles du FDA, concernant la salubrité des fruits et légumes, en vertu de la *Food Safety Modernization Act* (FSMA).
- Des renseignements sur le Foreign Supplier Verification Program (FSVP) pour les entreprises certifiées CanadaGAP qui exportent aux États-Unis.
- Un document sur la Rule on Preventive Controls for Human Food du FDA, qui est susceptible d'intéresser les entreprises certifiées CanadaGAP qui pratiquent l'emballage à l'extérieur de l'exploitation, le remballage et le commerce en gros.

Les documents seront disponibles sur notre site Web, à : <http://www.canadagap.ca/fr/tools/food-safety-links/>. Voir la section « Ressources FSMA ». Nous vous invitons à donner votre avis sur les outils fournis.

À l'intention des membres : Documents au sujet de l'AGA

Le procès-verbal de l'AGA ainsi que les présentations faites à cette réunion, le 8 décembre 2016, sont maintenant présentés dans la section du site Web réservée aux membres : <http://www.canadagap.ca/fr/about-us/members-only/>

Hausse des droits annuels liés au programme

Les participants au programme ont reçu par la poste, la semaine du 15 février, une lettre les avisant que les droits annuels du CanadaGAP augmenteront de 5 % à compter du 1^{er} avril 2017. Communiquez avec notre bureau si vous avez des questions à ce sujet.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAP ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.



Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa (Ontario) K2H 9E8 Canada

Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca

CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.

Sondage : Services de conseils d'expert CanadaGAP

Nous vous prions de prendre quelques minutes pour répondre au sondage : <https://fr.surveymonkey.com/r/conseilsdexpert>, qui nous aidera à évaluer la demande de services de soutien spécialisés pour la mise en œuvre du programme CanadaGAP. La date limite pour répondre au sondage est le 30 avril 2017.

Pour obtenir des précisions au sujet de l'initiative, veuillez consulter le communiqué diffusé le 28 février 2017, à <http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiqu/>

Des questions ? Si vous n'avez accès à la version électronique des documents indiqués ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de CanadaGAP pour les obtenir.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAP ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.



Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa (Ontario) K2H 9E8 Canada

Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca

CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.